

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Tombé

N° CD661

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 6 BIS

Après le mot :

« utile, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« dans les mêmes conditions. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.